



ÉDITO DU MAIRE – JUIN 2026

- *Premier numéro trimestriel*



*« Améliorer le cadre de vie et dynamiser notre commune :
notre engagement, votre quotidien. »*

Chères Fournevillaises, chers Fournevillais,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente ce premier numéro trimestriel de l'éditorial du Maire. Ce nouveau rendez-vous a pour ambition de renforcer l'information locale, de partager les projets en cours et de vous associer davantage à la vie de notre commune.

Après la mise en place du Conseil municipal et celle de vos élus au sein des commissions communales et celles de la Communauté de communes, ainsi que ma participation à différents organismes extérieurs, nous avons réalisé les actions suivantes :

NOS RÉALISATIONS AU SEIN DE LA COMMUNE :

- Élaboration et mise en ligne du nouveau site internet de la Mairie
- Création d'un potager éducatif pour les enfants de l'école
- Mise à disposition d'un espace vert destiné aux enfants de la Maison des assistantes maternelles (MAM)
- Ouverture avant la fin du mois de juin d'un terrain de pétanque à usage des habitants de la Commune
- Poursuite de la mise en place des installations de sécurité incendie
- Finalisation du local technique de la Commune

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Lancement de la première édition du Concours des maisons et haies fleuries
- Organisation de la première randonnée pédestre dans la vallée de l'Orange prévue le 19 juillet prochain

POUR LA SUITE

Votre équipe municipale prévoit d'autres opérations qui seront portées à votre connaissance, soit par l'Éditorial trimestriel de votre Maire, soit par d'autres supports comme la rubrique Actualités du site internet de la Mairie ou encore par l'application Panneau Pocket.

Soyez assurés que votre Conseil municipal travaille pour améliorer votre cadre de vie et vitaliser notre Commune afin de rendre celle-ci encore plus agréable et dynamique.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite un bel été et je vous donne rendez-vous au prochain éditorial de septembre !

François CHATEAU, votre Maire